

Pourquoi est-ce que l'affaire de votre vie ne serait pas de reprendre celle de quelqu'un d'autre ?

POURQUOI PARTIR DE ZÉRO, QUAND ON PEUT
PRENDRE DE L'AVANCE ?

Reprendre une entreprise permet de ne pas partir de zéro et de développer l'activité plus rapidement

La reprise permet à l'entrepreneur de se verser une rémunération plus rapidement qu'en cas de création. À moyen terme, le taux de pérennité des entreprises est plus élevé en cas de reprise qu'en cas de création.

Prendre conseil auprès de professionnels spécialisés est un gage de réussite de votre projet de reprise

Les propositions d'accompagnement et de formation améliorent les chances de réussite du projet et rassurent les financeurs et le cédant. Cela aide le repreneur à appréhender plus sereinement les différentes étapes de la reprise et à mieux la préparer. C'est par ailleurs un bon moyen d'échanger avec d'autres candidats repreneurs et de se constituer un réseau.

Plusieurs dispositifs existent pour accompagner le financement de votre projet de reprise

Pour surmonter l'obstacle financier à la reprise, en cas de faible apport personnel, plusieurs solutions sont accessibles et rendre la reprise possible : prêt d'honneur, emprunt bancaire, earn-out, crédit-vendeur, fonds d'investissement, LMBO...

Plus que le gain financier, c'est le sérieux de votre projet de reprise garantissant l'avenir de l'entreprise qui va convaincre le cédant

L'avenir de l'entreprise et la pérennité de l'activité sont de loin le premier critère déterminant pour les dirigeants (à 85 %). Le prix de la cession et la perspective d'un gain financier sont secondaires (15 %).

Votre capacité à apporter à l'entreprise un nouvel élan, un esprit innovant et une nouvelle ambition sont d'autant de facteurs qui peuvent convaincre le cédant soucieux de pérenniser la réussite de son entreprise. Autant de choses que les jeunes peuvent apporter !

Source : sondage Elabe « Les dirigeants et la transmission-cession d'entreprise », novembre 2015

REPRENDRE C'EST AUSSI ENTREPRENDRE, LANCEZ-VOUS !

60 000

Transmissions
chaque année

Source : rapport
Dombre-Coste, juillet
2015

15-50 k€

C'est le montant de prêt d'honneur sans intérêt, ni garantie, auquel vous pouvez accéder pour lever les premiers financements. Ce montant peut aller jusqu'à 90 k€ pour les projets innovants.

90%

Des entreprises à
céder comptent
moins de 50 salariés

Source : Carnets de
BPCE L'Observatoire

60%

C'est le taux de survie des entreprises récemment cédées. Ce taux de survie est nettement supérieur aux autres entreprises (50%).

Au sein du Ministère de l'économie, la Direction générales des Entreprises et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) sont chargées d'animer les travaux nationaux et régionaux, en lien avec les Régions, en faveur de la transmission et la reprise des entreprises.